

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 9 novembre 1984

9 h Salon du Chancelier Edifice Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRESENTS

Léonard J. LeBlanc, président
 Ghislaine Arsenault
 Julien Belley
 Adrien Bérubé
 Lorraine Bourque
 Armand Caron
 Normand Carrier
 Auréa Cormier
 Michel DeGrâce
 René Didier
 Jeannette Doucet
 Marie-Elisa Ferran
 Georges François
 Roger Lavoie
 Edgar Léger
 Albert Lévesque
 James Lockyer
 Gary Long
 Bernard Nadeau

PRESENTS

Brian T. Newbold
 Jean Nowlan
 Ward O'Neill
 Roseline Pelletier
 Ronald Pettigrew
 Eugène Richard
 Jean-Guy Rioux
 Noyan Turkkan
 Robert Vaillancourt
 Jean-Guy Vienneau
 Velma Wade
 Martin Waltz
 Francis Weil
 Paul-Emile Benoit, invité
 Médard Collette, invité
 Viateur Viel, invité
 Yvon Hardy, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSES: Gilbert Finn, Gilberte Couturier-LeBlanc, Clarence Jeffrey

TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION.....	3
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE	3
4. CORRESPONDANCE	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR,	4
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-840831	4
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL.....	4
8. CAP, CSA, CAE: MODIFICATIONS.....	6
9. COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION: NOMINATION.....	7

10.	COMITE DE NOMINATION DE LA CESPM: NOMINATION	7
11.	REGLEMENTS UNIVERSITAIRES	8
	11.1 Modifications	8
14.	SCIENCES FORESTIERES	9
17.	RESTRUCTURATION ACADEMIQUE	13
16.	CHANGEMENT DE STATUT DU DEPARTEMENT DE SERVICE SOCIAL	16
11.	REGLEMENTS UNIVERSITAIRES (suite)	17
	11.2 Comité spécial de révision des règlements universitaires	17
12.	SCIENCES DE L'EDUCATION: CHANGEMENT DE NOM DE DEUX DEPARTEMENTS.....	17
13.	RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES	17
	13.1 Arts	17
	13.2 Sciences et génie	17
	13.3 Sciences infirmières	18
	13.4 CUS	18
	13.5 Etudes supérieures et recherche	18
	13.6 Règlement universitaire 11.1	18
15.	ETUDIANTS NON FRANCOPHONES A TEMPS PARTIEL: EXIGENCES DE FRANCAIS.....	19
18.	RAPPORT DU COMITE D'ATTESTATION D'ETUDES	19
19.	AUTRE	19
20.	PROCHAINE REUNION	20
21.	CLOTURE	20
	ANNEXE A Comité d'appel du Sénat.....	21
	ANNEXE B - Modifications proposées aux règlements universitaires.....	23
	ANNEXE C - Comité de révision des règlements universitaires.....	24
	ANNEXE D - Structures académiques.....	25
	ANNEXE E - Comité des programmes.....	31

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 02-SAC-841109

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Lorraine Bourque

"Que l'ordre du jour soit adopté en tenant compte de trois changements:

- a) que le point 17 soit considéré avant le point 16 et qu'il soit discuté dès le début de la réunion, samedi matin;
- b) que la rubrique 14 soit le premier point à être discuté après le déjeuner, vendredi;
- c) à la rubrique "Autre" qu'on ajoute demande de l'Ecole de droit."

Vote unanime ADOPTE

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-840831

RESOLUTION 03-SAC-841109

Il est proposé par Edgar Léger et appuyé par Brian Newbold

"Que le procès-verbal SAC-840831 soit adopté."

En faveur 30 Abstention 1 ADOPTE

7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

- 7.1 Les membres discutent sur une déclaration d'intention à l'effet que le procès-verbal du Sénat serait fait dans le style de Gazette officielle, c'est-à-dire en n'incluant que les résolutions. Puisque les discussions ne débouchent pas toujours sur des propositions, certains membres favorisent l'enregistrement des commentaires.

RESOLUTION 04-SAC-841109

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que le Sénat mandate le Secrétaire général de continuer à faire les procès-verbaux comme ils ont été faits jusqu'à présent, c'est-à-dire en incluant les commentaires."

En faveur 26 Contre 1 Abstentions 4 ADOPTE

- 7.2 M. Weil demande si le point 7 du procès-verbal SAC-840831 sera soulevé au point "Comité des programmes" de la réunion d'aujourd'hui. Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que le Comité des programmes ainsi que le Bureau de direction du Sénat préféreraient attendre au Sénat de février pour présenter les propositions de nouveaux programmes. D'abord parce que l'ordre du jour de la présente réunion est passablement chargé et,

deuxièmement parce que le Comité conjoint de la planification doit être reconstitué avant de pouvoir siéger. Le Sénat pourra donc approuver les nouveaux programmes en février et les soumettre à la CESPM, ce qui permettra suffisamment de temps pour admettre les étudiants en septembre 1985. Quant aux deux certificats de formation complémentaire, dont il est fait mention à la rubrique 7, page 5, M. LeBlanc précise que les propositions ne sont plus à l'étude, mais qu'elles ont été acceptées par le Comité des programmes.

7.3 En rapport avec la crise du logement vécue par les étudiants de l'Université de Moncton, un membre demande ce qui a été fait pour corriger la situation. Au Centre universitaire de Shippagan, M. Rioux répond que des démarches auprès de la Société centrale d'hypothèque et de logement se sont avérées infructueuses et qu'une demande a été acheminée au Secrétariat d'Etat, cette demande ayant été approuvée au préalable par la Province. Présentement l'Université attend la réponse du Secrétariat d'Etat. M. Collette répond qu'au Centre universitaire de Moncton 900 étudiants sont logés par l'Université, 1000 sont logés dans leurs familles et à peu près 1000 autres ont à se trouver un logement. Il précise que le taux de vacance dans le logement à Moncton est à son plus bas niveau. L'Université a fait une entente avec une dame, propriétaire d'un appartement, ce qui permet de loger d'autres étudiants. L'Université pense également à construire une nouvelle maison de rapport pour les étudiants du Centre universitaire de Moncton, mais qu'il n'y a rien d'arrêté dans le moment.

7.4 Sciences forestières

Le recteur adjoint du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet demande qu'on précise pour quelle raison M. Hardy a été invité. Il devait expliquer le sens de la profondeur académique seulement. Les membres discutent du sujet, plusieurs précisant qu'il est important que les sénateurs aient l'opportunité de recevoir les commentaires sur l'ensemble du rapport afin d'être mieux éclairés pour prendre une décision.

RESOLUTION 05-SAC-841109

Il est proposé par Auréa Cormier et appuyé par Martin Waltz

"Que le Sénat invite M. Hardy à présenter le contenu de son rapport comme indiqué lors de l'invitation."

Vote

unanime

ADOPTE

7.5 Résolution 21-SAC-840831

M. LeBlanc précise que le projet a été acheminé au Conseil des gouverneurs et qui l'a approuvé.

7.6 Résolution 37-SAC-840831

M. François informe les membres que le Comité des normes linguistiques a été formé et qu'il est composé de M. Yves Bolduc, directeur des études françaises. de Mme Simone Rainville, de la Faculté des sciences de l'éducation et de M. Gérard Snow, de l'Ecole de droit.

RESOLUTION 06-SAC-841109

Il est proposé par Lorraine Bourque et appuyé par Bernard Nadeau

"Que le Sénat signifie son accord avec ce choix et souhaite aux membres bon succès."

En faveur 30

Abstention 1

ADOPTE

8. CAP, CSA, CAE: modifications (voir annexe A)

M. Long explique le document 01. Il s'agit donc de l'abolition de l'article 46, Comité supérieur de admissions, et de la création d'un nouvel article 48 "Comité d'appel du Sénat". C'est un fusionnement de deux comités. A la page 2, le Comité d'attestation d'études, les changements proposés sont soulignés. Un représentant étudiant fait remarquer qu'avec la création de ce Comité, les étudiants vont perdre un représentant au sein du Comité et souhaite donc qu'au Comité d'attestation d'études il y ait deux représentants.

RESOLUTION 07-SAC-841109

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par René Didier

"Que le Sénat adopte les changements proposés dans le document 01."

Amendement

Il est proposé par Auréa Cormier et appuyé par Lorraine Bourque

"Que la partie de phrase suivante soit ajoutée après "et sans recours": "sauf dans le cas où le vice-recteur à l'enseignement et A la recherche jugerait opportun de réentendre le cas".

En faveur 1

Contre 28

Abstention 2

REJETE

RESOLUTION 08-SAC-841109

Il est proposé par René Didier et appuyé par Roger Lavoie

"Qu'on enlève dans les deux documents l'élément "et sans recours" et qu'on substitue, dans le 2e texte portant sur le CAE, "un étudiant" par "deux étudiants".

Sous amendement

RESOLUTION 09-SAC-841109

Il est proposé par Georges François et appuyé par Brian Newbold

"Que les amendements soient scindés."

En faveur 23

Contre 4

Abstentions 4

ADOPTE

14. SCIENCES FORESTIERES

M. LeBlanc remercie M. Yvon Hardy d'avoir accepté de se déplacer pour venir présenter son rapport aux membres du Sénat. Il l'invite à prendre la parole.

M. Carrier demande si l'on ne devrait pas commencer par répondre à la question sur la profondeur académique tel qu'il avait été discuté à la réunion du Sénat du mois d'août.

M. Hardy demande aux membres s'ils ont déjà reçu le rapport, et puisqu'il en est ainsi, il ne le résumera pas mais soulignera les points les plus importants. Le mandat confié à M. Hardy au printemps dernier était de donner un avis quant au lieu d'implantation du programme en sciences forestières. M. Hardy résume les démarches qu'il a entreprises. Il a rencontré les gens du CUSLM et ceux du CUM.

Selon lui, en ce qui a trait à la formation pratique, le CUSLM est dans une situation plus favorable, les avantages étant un milieu plus rural et les industries en foresterie présentes dans la région (l'activité forestière, le reboisement, la transformation du bois); l'environnement écologique, le Madawaska étant près des lacs de la Vallée du St-Laurent et de la forêt acadienne, également la communauté forestière, les forestiers professionnels à l'emploi du Service canadien de la forêt pourraient contribuer à la formation de ce cours. Moncton n'est pas tant dépourvu, mais serait en désavantage, n'ayant pas de forêt très proche. Bien que le Centre universitaire de Moncton ait un morceau de terrain boisé, ce n'est pas suffisant.

La Faculté des sciences et de génie à Moncton possède une infrastructure plus intéressante que le CUSLM. Il faudrait que l'Université essaie de ne pas répéter les mêmes problèmes vécus par les autres universités. Une des craintes exprimée par M. Hardy est qu'en misant trop sur la qualité pratique au CUSLM, on n'aurait peu du côté "noyau de personnes" et l'Université perdrait "au niveau de la recherche." Une autre crainte serait que le programme vienne à s'étouffer. Pas possibilité de se développer. Le but poursuivi par l'Université de Moncton est de former des francophones de la province et elle veut viser à donner une formation en terme conceptuel autant que les autres universités. L'Université possède un environnement académique adéquat et M. Hardy recommande de miser sur l'un comme sur l'autre. En séparant le noyau de professeurs, cela serait un affaiblissement pour le programme. Le point de vue de M. Hardy, en confiant la formation pratique à Edmundston, c'est que les étudiants recevraient une formation hors pair. Les étudiants qui gradueront de cette école de sciences forestières doivent pouvoir être à l'aise en forêt mais ils doivent également avoir pris des cours dans différentes matières comme le génie mécanique, la biologie de base, la physique, la météorologie, etc. Ces cours font partie du programme.

Fin de la présentation de M. Hardy. La période de questions est ouverte.

Selon M. Hardy, il y a déjà trop de gradués au Canada et il en sera de même pour les prochains cinq ans, mais cela n'empêche pas la possibilité d'un marché local.

Un membre demande si les interrelations de recherche en foresterie seraient plus favorisées entre professeurs chercheurs ou avec des professionnels du milieu.

Selon M. Hardy il y a plus d'interrelations à l'Université Laval avec les collègues des autres facultés, mais règle générale, les relations aboutissent sur le terrain avec des collègues dans la pratique. Toujours selon M. Hardy, tous les éléments sont essentiels et il ne faut pas négliger les relations avec les autres universités. Mais règle générale, ça se passe sur le campus.

Un membre demande si M. Hardy avait pensé à la formule suivante: offrir les deux premières années à Moncton et la spécialisation au CUSLM. M. Hardy répond que si le Bac en sciences forestières est introduit à l'Université de Moncton, quelque soit l'endroit, dans cinq ans l'Université voudra développer un programme de 2e cycle. Ce qui est important c'est donc de garder le noyau de professeurs à un même niveau, au même lieu.

Le membre précise que sur 700 étudiants en sciences et génie il n'y en a qu'une vingtaine au niveau de la maîtrise ce qui vient à dire que l'Université met l'accent sur l'enseignement au premier cycle.

Un membre demande si un site comme celui d'Edmundston ne pourrait pas faire partie d'un environnement académique en visitant des universités comme Moncton, Québec, UNB et d'autres. M. Hardy dit qu'il ne peut répondre à cette question.

A la question d'un membre, M. Hardy répond que les qualifications idéales chez les professeurs qu'on voudra recruter sont la formation doctorale ou postdoctorale.

Le doyen de la Faculté des sciences et de génie commente sur le contenu de la page 3 du Rapport Hardy où il est question pour les étudiants du 1er cycle (génie civil et génie industriel) d'une possibilité de mineur en génie forestier.

M. Hardy, en réponse à la question d'un membre, précise que sur 300 heures, 35% des cours sont pris en dehors de la Faculté à l'Université Laval. Il y a des cours en administration, en génie agricole, en technique du sol, etc.

M. LeBlanc demande à M. Hardy d'expliquer les termes profondeur et académique, c'est-à-dire expliquer ses commentaires sur l'environnement académique et la profondeur du corps professoral.

M. Hardy souligne que la foresterie est quelque chose qui recouvre un spectre très grand de disciplines. Il continue en disant qu'il y a trois programmes en sciences forestières; celui de l'aménagement des ressources forestières, celui des sciences et de la technologie des bois et celui de l'opération forestière (UNB l'a presque: Forest Engineering). L'Université n'ayant pas les ressources pour donner le vrai programme de génie forestier, elle offrira le programme d'aménagement de la forêt lequel comprend une gamme de cours hors de la foresterie comme telle.

Le Recteur adjoint du CUSLM demande à M. Hardy si son centre possède la profondeur académique requise pour offrir les cinq années. A cette question M. Hardy répond non. Le Recteur adjoint demande si le CUM la possède et M. Hardy répond qu'en effet le CUM la possède. Profondeur académique à partir du spectre large des cours à offrir.

A la question d'un membre portant sur la qualité des gradués. M. Hardy pense que la marque de commerce de Moncton pourrait être la pratique, c'est-à-dire que les étudiants ou les finissants seraient bien préparés pour être à l'aise sur le terrain.

Comme tout le monde en veut de la foresterie, il y a un problème épineux de dire M. Hardy. Il répète aux membres qu'ils peuvent compter sur lui-même et sur l'Université Laval. Ils se feront un plaisir de les assister dans cette entreprise. Il admire la recherche que les gens font présentement.

M. LeBlanc remercie M. Hardy.

Les membres applaudissent M. Hardy, qui se retire.

Après une courte pause M. LeBlanc présente le document 06 intitulé Un programme de sciences forestières. Il résume le rapport dans lequel les formules 5E2M et 5M2E sont expliquées.

Le Recteur adjoint du CUSLM avoue avoir fait un effort honnête pour discuter un échange possible entre la foresterie et les années 3 et 4 de deux autres programmes. D'après lui, quelque soit le programme, le CUSLM n'aurait pas les finances voulues. Le Centre est donc limité aux deux premières années des programmes. Ce membre tient à la foresterie parce qu'elle colle à la réalité d'Edmundston et reçoit un financement spécial.

Un membre dit qu'il veut faire une réflexion en essayant de dépasser ce programme de foresterie. Il rappelle qu'en 1980, il avait été dit que la spécificité pour les centres du Nord serait le domaine technologique. Aujourd'hui ce domaine est menacé. Il peut donc comprendre les réactions du CUSLM. Ce membre a l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures pour les centres du Nord. Il semble qu'au Comité des programmes, les programmes présentés par le Nord ont plus de difficultés à passer que ceux qui sont présentés par le CUM. D'après lui, les gens du CUM devraient se poser la question "de quelle manière peut-on aider les centres du Nord?"

Le Recteur adjoint du CUS demande quelle est la volonté de l'Université face aux centres du Nord? Il ajoute que rien n'a été fait pour permettre aux centres du Nord de se développer dans le cadre des axes de développement et afin d'être en mesure d'offrir les deux premières années des divers programmes.

Un membre soulève que le problème est difficile à résoudre et c'est pourquoi la Direction générale a décidé de demander à un expert.

Le Président précise que le choix de M. Hardy comme consultant a été fait par un comité composé de lui-même, de Francis Weil et de Ronald Pettigrew.

Un membre dit que le CUS et le CUSLM sont bien équipés pour offrir un programme de formation générale. De plus l'Université devrait mettre plus d'efforts dans la télécommunication pour réaliser l'enseignement à distance.

RESOLUTION 15-SAC-841109

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Martin Waltz

"Que le Sénat accepte les recommandations du rapport Hardy et que le baccalauréat en sciences forestières soit implanté de la façon suivante: les deux premières années du programme au CUSLM, la partie formation académique des cinq ans du programme au CUM, la partie formation pratique du programme au CUSLM."

Le Recteur adjoint du CUSLM fait part aux membres que le 10 mars 1978, un comité spécial était créé par le Conseil des gouverneurs pour étudier a) la composition du Comité exécutif; b) le nom de l'Université; et c) l'article 4 de l'entente du 17 décembre 1975. Le comité était composé de Me J.-C. Angers, Me Aldéa Landry et M. Paul L. Bourque. Le comité a déposé son rapport le 20 janvier 1979. Dans ce rapport, M. Carrier soutient qu'il est dit, entre autres, que le Conseil des gouverneurs est omnipotent. Selon lui, le Conseil des gouverneurs, par résolution, aurait entériné cette conclusion le 7 avril 1979 par un vote de 15 en faveur, 1 contre et 4 abstentions. Par conséquent, toujours selon le Recteur adjoint du CUSLM, la proposition sous considération est irrecevable par le Sénat.

Se référant à l'article 11 de la Charte et à l'article 38 des Statuts et règlements, M. le Président déclare la proposition recevable.

Un membre avoue être très sympathique aux revendications du CUSLM. Il regrette que les universitaires emploient leurs ressources dans des affrontements et qu'ils projettent l'image d'une institution divisée. Il ne faudrait pas se limiter à un débat juridique. Il faudrait tirer avantage des bénéfices géographiques.

Le Directeur des Services pédagogiques au CUSLM se dit convaincu d'être capable de sortir des finissants compétents. Selon lui, le Recteur, en 1980, a demandé un mandat clair: cela a donné les axes de développement qui existent présentement. Si le prochain recteur encourage les centres du Nord à se spécialiser, le CUSLM aura manqué sa chance avec la foresterie. Il aurait souhaité que l'Université donne au CUSLM une chance de se prouver dans un domaine précis.

Le Recteur adjoint du CUSLM ajoute que quelle que soit la décision, lui et son Directeur des Services pédagogiques se rallieront à cette décision.

Le vote secret est demandé. Scrutateurs: Vincent Bourgeois et Viateur Viel.

En faveur 18

Contre 14

ADOPTE.

Ajournement à 17 h 45.

Reprise de la réunion samedi matin le 10 novembre 1984.

PRESENTS

Léonard J. LeBlanc, président
Ghislaine Arsenault
Julien Belley
Adrien Bérubé
Lorraine Bourque
Armand Caron
Normand Carrier
Auréa Cormier
Michel DeGrâce
René Didier
Jeannette Doucet
Marie-Elisa Ferran
Georges François
Roger Lavoie
Albert Lévesque
James Lockyer
Gary Long
Bernard Nadeau

PRESENTS

Brian T. Newbold
Jean Nowlan
Ward O'Neill
Roseline Pelletier
Ronald Pettigrew
Eugène Richard
Jean-Guy Rioux
Noyan Turkkan
Robert Vaillancourt
Jean-Guy Vienneau
Velma Wade
Martin Waltz
Francis Weil
Paul-Emile Benoit, invité
Médard Collette, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSES: Gilbert Finn, Gilberte Couturier-LeBlanc, Clarence Jeffrey,
Edgar Léger

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5.

17. RESTRUCTURATION ACADEMIQUE (Voir Annexe D)

Un membre demande quels sont les avantages académiques de cette nouvelle structure proposée. M. LeBlanc répond qu'on y trouve entre autres avantages, le décroissement des programmes; également la structure permet à certains secteurs de mettre des choses en commun, ex.: Centre d'études acadiennes et Chaire d'études acadiennes reliés aux Etudes supérieures.

Selon un autre membre, le décroissement se fait en envoyant les étudiants chercher des matières ailleurs dans d'autres disciplines. Au niveau des conseils de facultés, les échanges entre disciplines sont très importants également.

Selon un membre, l'idée de restructuration est partie de deux mouvements. Une volonté d'autonomie de certaines unités et un portefeuille trop chargé du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Selon la directrice de l'Ecole des sciences infirmières, ce projet qui, en fait, est le troisième, comprend surtout le transfert de deux écoles à la Faculté des sciences et de génie. Selon elle, les gens de son école ne voient pas comment le transfert améliorerait leur situation. Il ne faut pas négliger la visibilité des unités au niveau canadien. Toujours d'après la Directrice, dans quinze (15) ans on prévoit des classes de 150 étudiants en sciences infirmières.

La Directrice de l'Ecole de nutrition et d'études familiales fait part de son expérience et souligne que l'interaction se fait avec les gens d'un même édifice. L'interaction se fait également au niveau du Conseil de faculté. Selon elle, il y a quelque chose qui manque à l'Université et qui fait qu'il n'y a pas assez de souplesse pour permettre une interaction à l'extérieur de l'édifice.

Selon un membre, il y a dans la structure actuelle trois écoles détachées. Ces écoles ont une histoire et selon lui la question des droits acquis est à considérer. Il suggère donc que les écoles détachées soient maintenues. Toutefois il est à prévoir qu'une demande s'en vient, celle du Département de génie qui veut devenir école. Il serait possible de régler le cas du Département de génie sans affecter le statut des écoles détachées actuelles.

Il y aurait à l'Université, selon un membre, une infrastructure d'une grande université alors qu'ici il n'y a que 4000 étudiants à temps plein.

Un membre précise également que le Sénat devrait faire attention aux interventions telles que des pétitions. Les gens satisfaits d'un projet n'ont pas l'habitude de faire d'interventions. Les membres du Sénat pourraient avoir des idées biaisées sur les projets discutés ces jours-ci. Toujours selon ce même membre, en ce qui concerne les droits acquis, il n'y a aucun principe qui dit qu'ils ne peuvent être changés.

Un membre avoue que ce projet est peut-être inachevé, que le Sénat a affaire à quelque chose qui est l'ouvrage de plusieurs mains, mais que de choisir le statu quo ne serait pas nécessairement ce qu'il y a de mieux à faire. Dans les années qui viennent, l'Université devra viser moins l'accroissement, mais plutôt l'harmonisation. Si on bloque le chemin de rassemblement qui se dessine en choisissant le statu quo, on évite de faire un pas en avant. En ce qui a trait aux droits acquis, ce même membre est d'avis que n'importe quelle organisation ne peut pas empêcher son développement. Sur la question de dialectique de l'unité et de l'autonomie, il dit que les deux revendications doivent être maintenues.

Un autre membre dit que plutôt que partir d'un modèle existant, le groupe aurait peut-être dû partir de la dialectique unité-autonomie. Il pense également que les gens ne sont pas mûrs pour prendre une décision.

RESOLUTION 16-SAC-841109

Il est proposé par René Didier et appuyé par Jeannette Doucet

"Que le Sénat constate qu'en l'état actuel des choses, il serait prématuré de prendre une décision concernant la restructuration et que le Sénat décide de poursuivre sa réflexion à ce sujet."

Un membre souligne qu'un nouvel élément à intégrer dans ce nouveau projet de restructuration serait la répartition hommes/femmes dans l'administration. Selon elle, il y a une

11. REGLEMENTS UNIVERSITAIRES (suite)

11.2 Comité spécial de révision des règlements universitaires (voir Annexe C)

RESOLUTION 22-SAC-841109

Il est proposé par Jean-Guy Vienneau et appuyé par Brian Newbold

"Que le document 03 soit adopté avec les trois (3) corrections apportées."

Vote unanime ADOPTE

12. SCIENCES DE L'EDUCATION: CHANGEMENT DE NOM DE DEUX DEPARTEMENTS

RESOLUTION 23-SAC-841109

Il est proposé par Jean-Guy Vienneau et appuyé par Martin Waltz

"Que le Département d'administration scolaire, enseignement secondaire et orientation devienne le Département des fondements et ressources humaines en éducation et que le Département d'éducation spéciale devienne le Département de psychologie éducationnelle."

En faveur 15 Contre 0 Abstentions 7 ADOPTE

13. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (voir Annexe E)

13.1 Arts

RESOLUTION 24-SAC-841109

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Lorraine Bourque

"Que les rubriques 1.1, 1.2 et 1.3 du document 05 soient adoptées."

En faveur 22 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTE

13.2 Sciences et génie

RESOLUTION 25-SAC-841109

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Brian Newbold

"Que la rubrique 2.1 du document 05 soit adopté."

Vote unanime ADOPTE

RESOLUTION 26-SAC-841109

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par René Didier

"Que la rubrique 2.2 soit adoptée."

19.3

RESOLUTION 36-SAC-841109

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par René Didier

"Que les membres du Sénat expriment des souhaits de prompt rétablissement à M. le Recteur, à Mme Gilberte Couturier-LeBlanc et à M. Clarence Jeffrey."

Vote unanime ADOPTE

19.4 Un membre exprime sa satisfaction sur le déroulement de la réunion. La discussion a permis à plusieurs personnes de comprendre certaines choses, entre autres la nature de l'Université qui existe présentement avec ses trois constituantes. On a pu remarquer une ouverture nouvelle de la part des membres du Sénat.

20. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura vraisemblablement lieu le 28 février à 9 h.

21. CLOTURE

RESOLUTION 37-SAC-841109

Il est proposé par Georges François

"Que la séance soit levée."

Il est 15 h 15.

Vote unanime ADOPTE

(Contresigné le _____)

Léonard J. LeBlanc,
président temporaire

Gilles Long, secrétaire